

 UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE	STANDARD DE CONSTRUCTION	
	VOLETS MOTORISES	15810

PARTIE 1 - GÉNÉRALITÉS

- 1.1.1 Les lames des volets auront au plus 125 mm (5") de largeur.
- 1.1.2 Les lames à double paroi et volets seront fabriqués d'aluminium extrudé.
- 1.1.3 Les dimensions des volets n'excéderont pas 1200 mm x 1200 mm (48" x 48"). Pour des dimensions supérieures, des supports structuraux seront requis pour des arrangements à sections multiples. Lorsqu'il y a plus de deux sections de volets en mouvement simultané sur un axe horizontal, un arbre de renvoi horizontal (jack shaft) d'un minimum de 1" de diamètre devra être installé (plaqué zinc, avec dispositif de graissage). Les cornières d'attaches de lame devront être fixées au milieu de celles-ci.
- 1.1.4 Les mécanismes seront fixés sur la surface des lames et seront composés d'acier plaqué zinc, d'un pivot en laiton et d'une tige de 6 mm ($\frac{1}{4}$ "Ø) en acier plaqué zinc.
- 1.1.5 Les garnitures des lames et des butées des cadres horizontaux du volet seront en PVC coextrudé.
- 1.1.6 Les garnitures des jambages seront en acier inoxydable et seront munies d'un système de pression constante.
- 1.1.7 Les coussinets seront en nylon.
- 1.1.8 Dès que l'une des dimensions du volet est inférieure à 600 mm (24"), le volet devra être de type à brides.
- 1.1.9 Les axes de rotation seront en aluminium extrudé de type hexagonal.
- 1.1.10 Les lames des volets et le cadrage en contact avec l'air extérieur seront isolés avec une barrière thermique.
- 1.1.11 Une porte d'accès de grandeur suffisante près du volet devra être installée.
- 1.1.12 Les équivalents approuvés Tamco, Trolec et Alumavent seront acceptés.

N. B. Pour les actuateurs de volets voir section 15900, « Appareils de régulation et instrumentation ».